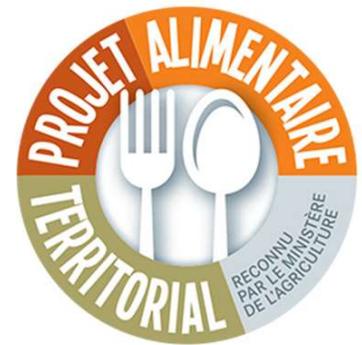




Projet
Alimentaire
Territorial
Haut
Languedoc et
Vignobles

Présentation du Projet Alimentaire Territorial Haut Languedoc et Vignobles Renouvellement 2023-2027



Sommaire

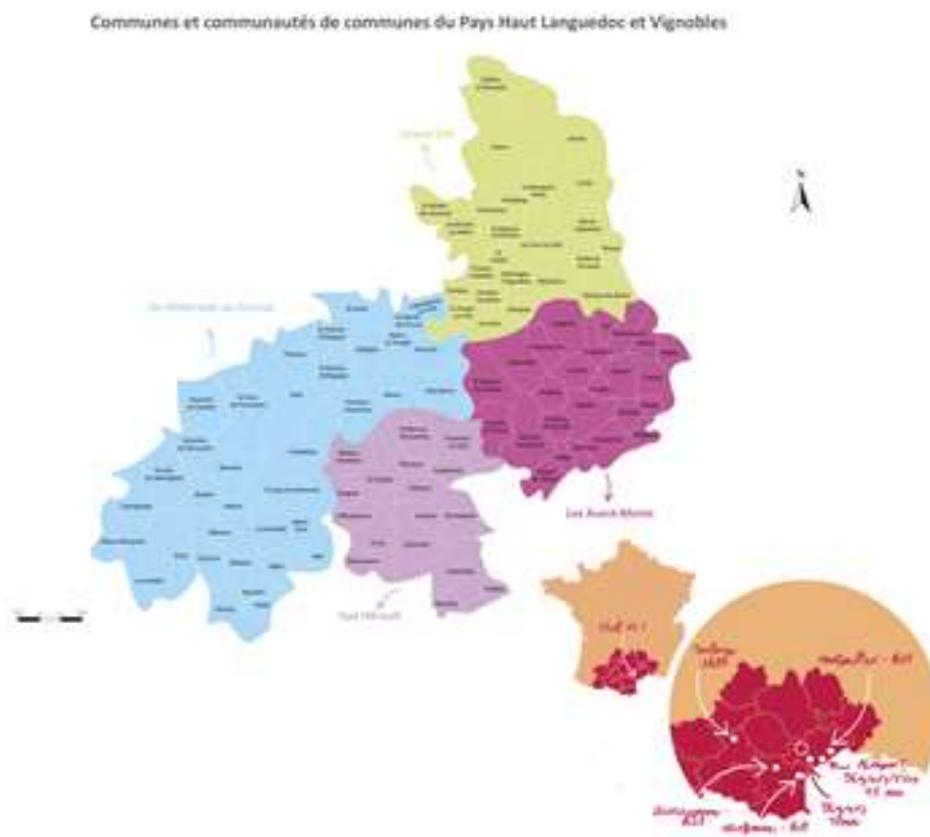
1.Présentation du territoire	P.2	5.Objectifs et axes stratégiques du Projet Alimentaire Territorial Haut Languedoc et Vignobles	P.8
2.Diagnostic et projet de territoire	P.3	6.Le programme d'actions prévisionnels 2023-2027	P.15
3.Relations et partenariats avec les autres échelles de territoire et politiques publiques	P.3	7.Gouvernance	P.19
4.Etudes et diagnostics dédiés spécifiquement à l'offre alimentaire	P.6	8.Animation du projet	P.20
		9.L'évaluation	P.20

1. Présentation du territoire

Le territoire Haut Languedoc et Vignobles se situe dans la partie ouest du département de l'Hérault. Il a pour frontières le département de l'Aude avec qui il partage le secteur du Minervois et les départements du Tarn et de l'Aveyron. Au sud, il est limité par les deux agglomérations de Narbonne et de Béziers. On peut y accéder par les autoroutes A9 (axe Montpellier–Barcelone) au sud et A75 (axe Millau–Béziers) à l'est. L'ensemble des infrastructures (aéroports, liaison TGV ou autoroutes) se trouvent à 45 mn du point le plus éloigné du territoire.

Le territoire couvre un tiers du département de l'Hérault. Il constitue l'un des derniers territoires ruraux du département. Entre montagne au nord et plaine au sud, il offre une mosaïque de paysages et une richesse géologique exceptionnelle en regroupant sur sa seule superficie tous les gradins d'un amphithéâtre languedocien ; il en est ainsi un véritable condensé comme une fenêtre sur le Languedoc.

Créé en juin 2005, le Pays Haut Languedoc et Vignobles, représente un territoire de 102 communes pour une population de 79 856 habitants (source Insee 2019) et 1 912 km² ; la densité moyenne est de 41,6 hab./km². Il est structuré en Syndicat Mixte ouvert, qui comprend les quatre Communautés de communes (Sud Hérault / Grand Orb / Du Minervois au Caroux / Les Avant-Monts) et le Conseil départemental de l'Hérault.



Cinquante-six communes sont également intégrées au périmètre du Parc naturel régional du Haut-Languedoc, qui est à cheval sur les deux départements de l'Hérault et du Tarn et sur la région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée. Trois des quatre Communautés de communes, le Grand Orb, Du Minervois au Caroux et Sud Hérault sont entièrement en Zone de Revitalisation Rurale, soit 77 communes sur 102.

Le territoire du Pays Haut Languedoc et Vignobles est très étendu, et se compose principalement de zones rurales à faible densité démographique.

Il est, selon la formule en usage dans les textes pour l'aménagement du territoire, « un espace de projets ». Les politiques de développement et les orientations d'aménagement se traduisent par une Charte de Territoire et un Cadre Stratégique 2022-2028.

2. Diagnostic et projet de territoire

Notre projet alimentaire de territoire s'inscrit pleinement dans cette stratégie territoriale 2022-2028 (*Enjeu 2 : « Un territoire dynamique et attractif » - Objectif Stratégique 2 : « accompagner les filières agricoles et l'organisation d'un système alimentaire plus local et durable » - Mesures Opérationnelles 2.1 : « accompagner la transition du monde agricole » et 2.2 : « contribuer au développement d'une alimentation saine, de qualité et locale »*) mais il croise aussi plusieurs autres enjeux et objectifs de cette stratégie (*Enjeu 1 - Objectif Stratégique 3 : vivre en bonne santé / Enjeu 1 - Objectif Stratégique 1 : faire émerger et soutenir des projets économiques structurants + Objectif Stratégique 4 : mener une démarche d'attractivité globale autour des services et thèmes forts du territoire / Et globalement en lien avec l'Enjeu 3 - Un territoire résilient*).

Enjeu 1 <i>Un cadre de vie durable</i>	Objectif Stratégique 1 : développer un habitat contribuant au bien-être des habitants	Mesure Opérationnelle 1.1 : amélioration de l'habitat privé Mesure Opérationnelle 1.2 : valorisation des centres anciens
	Objectif Stratégique 2 : faire société, créer du lien social	Mesure Opérationnelle 2.1 : déployer une stratégie d'offre et de prise en charge en direction de la jeunesse Mesure Opérationnelle 2.2 : renforcer la médiation sociale, culturelle avec les citoyens
	Objectif Stratégique 3 : vivre en bonne santé	Mesure Opérationnelle 3.1 : améliorer la prise en charge médicale tout public, tout parcours
	Objectif Stratégique 4 : favoriser l'inclusion et l'insertion sociale	Mesure Opérationnelle 4.1 : renforcer les politiques contractuelles à destination des quartiers prioritaires ou en difficultés
Enjeu 2 <i>Un territoire dynamique et attractif</i>	Objectif Stratégique 1 : faire émerger et soutenir des projets économiques structurants	Mesure Opérationnelle 1.1 : soutenir les filières économiques locales Mesure Opérationnelle 1.2 : construire les conditions d'un développement économique durable tout en accompagnant le maintien des entreprises locales
	Objectif Stratégique 2 : accompagner les filières agricoles et l'organisation d'un système alimentaire plus local et durable	Mesure Opérationnelle 2.1 : accompagner la transition du monde agricole Mesure Opérationnelle 2.2 : contribuer au développement d'une alimentation saine, de qualité et locale
	Objectif Stratégique 3 : valoriser les patrimoines culturels et naturels	Mesure Opérationnelle 3.1 : connaître, sauvegarder, promouvoir et animer les patrimoines
	Objectif Stratégique 4 : mener une démarche d'attractivité globale autour des services et thèmes forts du territoire	Mesure Opérationnelle 4.1 : favoriser l'attractivité du territoire par des outils et services dédiés Mesure Opérationnelle 4.2 : consolider, développer et promouvoir le thermalisme, l'offre touristique, sportive et de loisirs
Enjeu 3 <i>Un territoire résilient</i>	Objectif Stratégique 1 : développer la connaissance des enjeux environnementaux et climatiques	Mesure Opérationnelle 1.1 : informer, sensibiliser et mobiliser sur les enjeux environnementaux et climatiques
	Objectif Stratégique 2 : atténuer le changement climatique	Mesure Opérationnelle 2.1 : être exemplaire en matière de politique énergétique Mesure Opérationnelle 2.2 : diversifier les solutions de mobilité et décarboner une partie des déplacements sur le territoire
	Objectif Stratégique 3 : réduire la vulnérabilité du territoire	Mesure Opérationnelle 3.1 : anticiper la gestion de l'eau et la préservation des ressources naturelles Mesure Opérationnelle 3.2 : anticiper la gestion des déchets et l'impact environnemental des pollutions

3. Relations et partenariats avec les autres échelles de territoire et politiques publiques

Le projet alimentaire territoriale Haut Languedoc et Vignobles croise donc plusieurs politiques et stratégies de développement local et s'insère dans la stratégie territoriale 2022-2028 ; il s'inscrit aussi en complémentarité de la politique régionale Occitanie et départementale de l'Hérault en matière de circuits courts et d'alimentation. De manière à garantir l'efficacité, la cohérence et la performance de chaque stratégie et politique locale, une attention particulière a été portée à inscrire le PAT dans la plus grande complémentarité possible avec les autres dispositifs existants.

✓ Avec l'Etat

Les PAT s'inscrivent dans la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt adoptée le 10 septembre 2011, qui précise les enjeux liés à la mise en place d'une politique nationale de l'Alimentation et affirme notamment l'importance de l'ancrage territorial de cette politique.

Le PAT Haut Languedoc et Vignobles a par ailleurs été retenu dans le cadre de l'appel à projet du plan « France Relance » qui prévoyait de renforcer les actions territoriales en faveur d'une alimentation saine, sûre, durable et accessible à tous. Un programme d'actions a ainsi été mis en œuvre en partenariat avec 12 autres structures pour 2021-2023. De nombreuses actions sont actuellement en cours de réalisation.

✓ Avec la Région Occitanie

Le périmètre du Projet Alimentaire Territorial Haut Languedoc et Vignobles correspond à celui du Contrat Territorial Occitanie, de l'ATI/FEDER et du GAL Leader/FEADER. Toutes ces stratégies s'appuient sur le projet de territoire du Pays Haut Languedoc et Vignobles.

Le projet Alimentaire Territorial s'intègre également de façon complémentaire aux dispositifs de la Région et leurs déclinaisons réglementaires : SRADDET, SRDEII, TerraRural, Pacte régional pour une alimentation durable en Occitanie...

Par ailleurs, sur la base du référentiel de la Région afin de qualifier les projets portés par les territoires, le Projet Alimentaire Territorial, par son approche transversale, réponds aux différents objectifs issus du Pacte Vert dans les territoires :

- Contribuer à la transition vers une économie circulaire,
- S'adapter à l'urgence climatique,
- Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
- Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
- Préserver et développer des emplois de qualité,
- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.

✓ Avec le Département de l'Hérault

Dix territoires sont à ce jour labellisés Projet Alimentaire Territorial sur le département de l'Hérault, couvrant ainsi environ 90% de sa surface. Une réflexion commune a été engagée depuis avril 2022 sous la coordination et l'animation du Département de l'Hérault et il a été décidé de créer un réseau technique d'échange de connaissances et de partage de savoirs dénommé « Réseau départemental des Projets Alimentaires de l'Hérault ; Inter-PAT 34 », regroupant les chargés de mission des différents PAT.

Dans ce contexte, une charte partenariale est proposée aux PAT avec pour engagements de :

- Participer aux réunions du Réseau (3 à 4 réunions annuelles) ;
- Faciliter, sur leurs territoires, la tenue de réunions thématiques et/ou de visites de terrain ;
- Partager tout document utile permettant d'enrichir la réflexion commune (diagnostics, études, enquêtes...);
- Convier les membres du Réseau aux réunions menées dans le cadre de leur propre PAT.

Cette charte entre dans les prérequis nécessaires à la gouvernance et au bon fonctionnement des PAT

Le Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles a validé son adhésion à cette lors du comité syndical du 7 décembre 2022.

✓ Avec le Parc naturel régional du Haut-Languedoc

Pour la mise en œuvre des actions et dans le souci de performance et d'efficacité pour leur territoire et d'un commun accord, le Parc et le Pays se sont répartis certains champs d'intervention. Cette répartition a fait l'objet d'une convention de partenariat actualisée en 2022.

Le Parc travaille donc auprès des acteurs de la restauration collective alors que le Pays répond aux attentes du consommateur pour l'approvisionnement en circuit court et mène des actions de sensibilisation vers le grand public et d'éducation aux enjeux de l'alimentation.

Ce partenariat doit être renforcé pour les années à venir dans le cadre d'actions coanimées sur les deux territoires Parc et Pays (Le site Cliketik.fr, le défi Foyers A Alimentation Positive (FAAP), les jardins partagés...).

Depuis plusieurs années, le Pays Haut Languedoc et Vignobles et le Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc s'engagent sur la question des circuits courts alimentaires, et plus globalement sur l'accès à une alimentation de qualité pour le plus grand nombre.

Ainsi, le Pays et le Parc sont engagés dans des PROJETS ALIMENTAIRES TERRITORIAUX qui s'inscrivent dans le Programme Régional pour l'Alimentation en Occitanie et le Plan National de l'Alimentation du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (Loi EGALIM).

Sur les 2 territoires, une démarche globale se poursuit pour renforcer l'agriculture locale, l'identité culturelle du terroir, la cohésion sociale et la santé des populations avec un objectif commun « mieux produire, mieux manger ». C'est un projet collectif, fondé sur la rencontre d'initiatives et regroupant les acteurs d'un territoire autour de la table !

Pour mieux affirmer leur partenariat, leur efficacité commune et leur complémentarité dans la mise en œuvre de leur Projet Alimentaire Territorial (PAT) respectif, le Parc et le Pays ont décidé de s'accorder sur l'articulation de leurs missions et interventions respectives sur le territoire de recoupement dans le cadre d'une convention de partenariat renouvelée en 2022.

La coexistence du Parc et du Pays est un atout pour le territoire, avec le souci :

- De travailler de concert au développement durable du territoire de recoupement,
- De rechercher la complémentarité et la coordination des structures et démarches respectives,
- De renforcer la synergie entre les acteurs locaux,
- D'éviter toute forme de concurrence.

Pour cela, le Parc et le Pays s'attachent à :

- Articuler leurs politiques respectives et renforcer la cohérence des actions mises en œuvre,
- Mutualiser leurs compétences et moyens,
- Favoriser l'émergence de projets communs,
- Faciliter la transmission de l'information,
- Eviter les redondances et les doublons.

Pour la mise en œuvre des actions et dans le souci de performance et d'efficacité pour leur territoire et d'un commun accord, le Parc et le Pays se sont répartis certains champs d'intervention. Dans ce cadre, les principes généraux d'intervention sont les suivants :

- Le Parc et le Pays s'informent dès l'émergence d'un projet ou d'une action ;
- Ils participent ensemble ou séparément selon la nature de l'ingénierie nécessaire à l'élaboration du projet ;
- La répartition concernant ces projets se fera par concertation entre les deux structures et les partenaires financiers de chaque contrat ; elle s'effectuera au regard des cohérences avec les objectifs des structures, des compétences d'animation présente dans chaque équipe en tenant compte des avis des financeurs.

Concrètement, trois situations sont à considérer concernant l'articulation des missions du Parc et du Pays :

1. Pour les missions spécifiques fléchées dans les champs d'intervention du Parc ou du Pays : dans ce cadre, la structure compétente reste porteuse du projet et l'autre structure ne s'implique directement dans la conduite de l'opération qu'à la demande de son partenaire. Le principe général d'information réciproque s'applique.
2. Concernant les enjeux communs, comme les questions relatives au foncier agricole, chaque structure mène ses propres actions mais s'engage à s'informer réciproquement dans un souci de lisibilité et cohérence de

l'action publique sur le territoire. Une rencontre annuelle a minima sera programmée afin de faire une revue des projets.

3. Certaines actions font l'objet d'un partenariat renforcé avec co-animation sur les deux territoires Parc et Pays dont les modalités sont précisées dans l'article 4 :
 - Le site Cliketik.fr ;
 - Le défi Foyers A Alimentation Positive (FAAP) ;
 - Les jardins partagés.

✓ **Avec les communautés de communes**

Le projet de territoire du Pays HLV et plus précisément les axes stratégiques du PAT ont été élaborés en cohérence avec les projets de territoire des 4 communautés de communes (Grand Orb/Avant-Monts/Sud Hérault/Du Minervois au Caroux).

Les 4 communautés de communes sont membres du COPIL du PAT.

Enfin, en tant que membres statutaires du syndicat mixte du Pays HLV, les 4 communautés de communes valident l'ensemble des décisions prises au niveau du comité syndical.

✓ **Avec les professionnels du monde agricole**

L'ensemble des travaux engagés et à venir sont menés en partenariat étroit avec les professionnels du monde agricole (chambre d'agriculture, CIVAM, coopératives – SICA, associations de producteurs...) impliqués dans les groupes de travail-projets, dans les comités de pilotage et comités technique ou directement dans le cadre de certaines actions déployées sur le territoire.

Nom du partenaire	Statut juridique	Nom du partenaire	Statut juridique
C/C du Minervois au Caroux	EPCI	Familles rurales	Association
C/C Grand Orb	EPCI	Agence Régionale de la santé	
C/C Avant-Monts	EPCI	Terre de Liens	Association
C/C Sud Hérault	EPCI	Association Chemin Cueillant	Association
PNR Haut Languedoc	Syndicat mixte	Cébenna	Association
Conseil départemental de l'Hérault	Collectivité	CIVAM & CIVAM Bio34& FR CIVAM	Association
Conseil Régional Occitanie	Collectivité	Chambre d'Agriculture	

4. Etudes et diagnostics dédiés spécifiquement à l'offre alimentaire

Depuis les premiers travaux menés sur le territoire dès 2008, jusqu'à notre première labélisation en 2019, de nombreuses études préalables ont été menées, complétées durant la période 2019-2022 sur les axes définis.

Les études réalisées :

- Les pratiques de consommation existantes sur le territoire et les orientations de la demande des consommateurs en matière de produits de proximité (Mouvement Rural de l'Hérault - 2010-2012)
- L'identification des productions et l'organisation des pratiques commerciales (INRA - 2010-2012).
- L'étude sur les marchés de plein-vent (PaysHLV)
- Bilan du Mouvement Rural sur les actions circuits courts 2013-2014
- Bilan de l'ADASEAH sur les actions circuits courts 2013-2014

- Diagnostic agricole du Minervois 2015
- Diagnostic agricole Grand Orb 2016
- Diagnostic agricole Orb-Jaur 2017
- Bilan des actions d'animations du projet alimentaire territorial P.AT. / A.D.A.T. - 2016-2018
- Thèse sur « les Vulnérabilité des exploitations agricoles sur le territoire du Pays Haut Languedoc et Vignobles » - Aberraouf Zaatra - 08-07-2021
- P.A.T. Plan d'actions PNA France Relance 2021
- Rapport de stage sur le « Diagnostic de l'engagement des communes dans le projet alimentaire territorial du Pays Haut Languedoc et Vignobles » - Juliette GAUDRON

Pour élaborer le renouvellement, le diagnostic agricole et alimentaire a été mis à jour en 2022 (cf. diagnostic agricole et alimentaire 2022 du PAT Haut Languedoc et Vignobles).

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Le fort attachement des habitants et des visiteurs aux marchés de plein-vent et marchés de producteurs, - Une image viticole qualitative (AOP, Label), - Une diversité de production (mais essentiellement sur le Haut Languedoc), - Une forte présence de l'emploi agricole, - Un potentiel de foncier non-bâti existant, - Une dynamique associative importante sur le territoire, - Un territoire de projet porteur de démarches structurantes : contrat local de santé, Pays d'art et d'histoire, Projet Alimentaire Territorial, Opération Grand Site, Vignobles et Découvertes, TEPOS, Pôle de Pleine Nature. 	<ul style="list-style-type: none"> - La dynamique démographique du Pays se caractérise par une population jeune plus faible que la moyenne départementale et surtout par un vieillissement continu de la population, - Une hausse de la précarité, facteur de paupérisation des populations locales, - Une situation sanitaire relativement défavorable concernant la santé de la population, - Des commerces de proximité et de première nécessité fragilisés, - Une logistique alimentaire insuffisante et sous pression, - Des difficultés de mobilité pour les personnes fragiles (personnes âgées, à faibles revenus), - Un déséquilibre entre viticulture et agriculture nourricière avec un déficit quantitatif d'offre en produits agricoles nourriciers - Une problématique d'accès au foncier agricole, - Des agriculteurs vieillissants - Entre 2010 et 2020, un nombre d'exploitations agricoles en baisse de 15,6 % sur le territoire, - Une Surface Agricole Utile en constante diminution (-4% entre 2010 et 2020), - Une ressource en eau mise sous pression...
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Volonté affirmée des principaux financeurs (État, Europe, Région, Département) d'accompagner la transition écologique des exploitations agricoles vers l'agriculture biologique, - Des territoires ruraux qui connaissent un regain d'intérêt, - Le consommateur s'interroge de plus en plus au quotidien sur la provenance des produits de consommation courante qu'il retrouve dans son cabas et le « consommer local » rencontre un véritable engouement. 	<ul style="list-style-type: none"> - Une crise économique, - Une crise énergétique, - Des dérèglements climatiques, - Une biodiversité menacée d'effondrement, - Le développement de comportement non bénéfique à la santé : sédentarité, junk food, écran..., - Une méconnaissance des enjeux alimentaires, - Les volumes et la valeur des achats en ligne et en grandes surfaces continuent d'augmenter.

Un important travail de concertation a également été mené en 2022 avec les partenaires, acteurs du monde agricole et alimentaire, élus... (avec l'organisation d'ateliers thématiques, la diffusion de questionnaires, des rencontres, interviews et entretiens, des réunions avec les élus...).

L'ensemble de ces données, complété par le bilan des actions menées de 2019 à 2022 et la présence d'un réseau construit, maillé par de nombreuses initiatives locales (cf. liste partenaires dans le bilan du PAT 2019-2022), nous ont permis d'identifier de nouveaux axes de travail qui structurent les actions proposées et contribuent au développement d'une alimentation saine, de qualité et locale.

Notre stratégie est issue des principaux constats suivants :

- Un territoire très agricole mais une domination très nette de la viticulture, avec un déficit quantitatif d'offre en produits agricoles nourriciers et des insuffisances dans la diversité des produits disponibles,
- Un nombre d'exploitations agricoles et d'agriculteurs en baisse (population agricole est vieillissante),
- Une chaîne logistique du secteur de l'alimentaire sous tension et incomplète,
- Un taux de pauvreté élevé sur le Pays et qui freine l'accès à une alimentation de qualité,
- Un intérêt pour les produits locaux en hausse mais une visibilité et un accès aux productions locales à améliorer, à conforter,
- Des enjeux environnementaux, économiques, nutritionnels de l'alimentation encore méconnus avec la nécessité de sensibiliser, informer et prospecter les consommateurs sur les modes d'alimentation plus sains et plus solidaires,
- Un dérèglement climatique qui impacte notre sécurité alimentaire et des choix de production et alimentaires déterminants pour lutter contre ce dérèglement.

Le projet alimentaire territorial Haut Languedoc et Vignobles émane de ce croisement entre agriculture, santé et développement économique pour répondre à un objectif commun « mieux produire, mieux manger, tous acteurs de notre alimentation ». La plus-value réside dans la mise en œuvre d'actions concrètes. Le territoire espace de projets, mobilise en effet les acteurs publics, sociaux-économiques et les citoyens autour de cette thématique alimentaire.

5. Objectifs et axes stratégiques du Projet Alimentaire Territorial Haut Languedoc et Vignobles

L'ensemble des objectifs du PAT suivent les orientations et engagements de l'Etat inscrits dans les différentes lois ou documents nationaux ainsi que dans ceux portés par la Région Occitanie, dans le cadre de son Pacte Régional pour une Alimentation durable.

Par ailleurs, ils s'inscrivent dans une perspective de coopération entre plusieurs échelles territoriales et collectivités (département, région, communes, communautés de communes...).

Notre programme d'actions 2023-2027 s'organise donc autour de **5 axes stratégiques** (+ un axe transversal – Animation et Gouvernance) et **20 objectifs opérationnels** :

Axes stratégiques	Objectifs opérationnels
L'accès au foncier et la relocalisation de l'agriculture nourricière	Reconquérir et réhabiliter le foncier et les friches agricoles
	Accompagner à la reprise et contribuer à l'installation pour renforcer les productions locales
	Soutenir le développement d'une agriculture vivrière en autoproduction
	Développer l'activité agropastorale
Le développement et renforcement de la logistique et des circuits de proximité collectifs, pour un meilleur fonctionnement du système alimentaire local	Développer la logistique de proximité (Soutien à la transformation, au conditionnement, au transport et au stockage à vocation collective)
	Soutenir les pratiques en restauration collective
	Développer des lieux collaboratifs et innovants dans le domaine agricole et nourricier
La commercialisation et la promotion des productions locales	Soutenir la création, la diversification et le développement de points de vente des produits locaux / Maintenir, créer et développer des commerces alimentaires de proximité
	Requalifier et animer les marchés de producteurs et de pleins vents
	Accompagner le développement et/ou la modernisation de lieux de restauration ou cafés valorisant les productions locales
	Valoriser les productions locales (animer et communiquer)
La sensibilisation et l'accès à une alimentation saine et de qualité pour tous	Sensibiliser, éduquer et animer pour une consommation locale et qualitative
	Lutter contre la précarité alimentaire
	Manger, bouger et rester en bonne santé
Vers une alimentation respectueuse de nos ressources et adaptée aux changements climatiques	Accompagner les changements de pratiques agricoles
	Contribuer au développement d'une agriculture biologique
	Accompagner l'adaptation au changement en matière d'alimentation
Animation et Gouvernance	Valider / Gouvernance
	Animer
	Evaluer

Un territoire peut trouver des solutions aux crises qu'il subit en mobilisant ses ressources propres, qu'elles soient naturelles, agricoles, économiques... ou humaines avec les acteurs locaux et habitants comme force vive du Pays. C'est la direction que souhaite prendre notre territoire face aux crises économiques, climatiques, environnementales.

Dans ce contexte, la reconquête de notre souveraineté alimentaire est plus que jamais une nécessité.

L'une des priorités est de préserver l'économie agricole, socle majeur de l'attractivité en termes de paysages, cadre de vie, capitale nourricier, emploi... une stratégie d'accompagnement partagée et multisectorielle est essentielle. Les citoyens aspirent à consommer local, durable mais l'agriculture, est encore très viticole, donc notre projet doit contribuer à la reterritorialisation de l'alimentation, avec des pratiques respectueuses des équilibres environnementaux.

Les enquêtes menées localement vers les consommateurs ont mis en évidence en effet le fort attachement des habitants, mais également des visiteurs, aux productions locales. Les crises alimentaires se succèdent et les consommateurs perdent confiance concernant la sécurité des aliments. Leur attention se focalise de plus en plus sur l'origine et le lieu de fabrication des produits qu'ils consomment.

Mais pour répondre aux attentes des consommateurs, il faut renforcer et accompagner tous les maillons du système alimentaire, en particulier les circuits de proximité permettant le rapprochement géographique de la production à la consommation.

Or, dans ce contexte de crises, où les mobilités sont parfois compliquées sur ce vaste territoire rural, l'accès aux services et commerces alimentaires de proximité n'est pas toujours aisé et reste un enjeu majeur ; ces entreprises représentent la très large majorité, voire parfois l'exclusivité, du tissu économique local, avec un problème de vieillissement des gérants. Lieu de rencontres et d'échanges, ces commerces ont également une dimension sociale, de partage ; ils sont un des leviers de la vitalité locale.

Autant d'enjeux et axes de travail que le PAT va devoir accompagner pour les 5 années à venir du renouvellement...

Axe 1 - L'accès au foncier et la relocalisation de l'agriculture nourricière

Le territoire constitue l'un des derniers territoires ruraux du département de l'Hérault. La Surface Agricole Utile représente 44 798 ha au total, soit 23,3% du territoire mais elle est en constante diminution (-4% entre 2010 et 2020). En 2019, 1 909 exploitations agricoles ont été recensées sur le Pays ; elles représentent 26% des exploitations du département de l'Hérault. De même, entre 2010 et 2020, le nombre d'exploitations agricoles a baissé de 15,6% sur le territoire.

Or, l'agriculture exerce un rôle important non seulement sur le plan économique, pour la production de biens alimentaires et non alimentaires, la création d'emplois localisés mais plus largement, pour l'entretien de l'espace, la gestion de ressources naturelles, le maintien d'un patrimoine rural important et la biodiversité. Ce cadre privilégié, aux paysages de qualité, diversifiés et préservés, est un atout essentiel pour l'attractivité du territoire. Mais les menaces qui pèsent sur l'agriculture sont nombreuses (changements climatiques, artificialisation des terres, dégradation des sols, effondrement de la biodiversité, instabilité économique, évolution de la réglementation, difficulté de transmission des exploitations...).

Dans ce contexte, la relocalisation de l'alimentation et la diversification agricole pour tendre vers une plus grande autonomie alimentaire sont des enjeux plébiscités par les citoyens qui aspirent à consommer local et durable, sur le territoire Haut Languedoc et Vignobles.

L'un des freins pour y parvenir est le déficit quantitatif d'offre en produits agricoles nourriciers et une insuffisance dans la diversité des produits disponibles. Les surfaces dédiées à l'agriculture sont marquées par une domination très nette des vignobles, héritage de l'histoire viticole du Languedoc, et beaucoup de parcelles sont aujourd'hui en friche.

Pour préserver cette agriculture en danger, il convient d'agir rapidement. Au côté des acteurs du monde agricole, les collectivités territoriales sont des acteurs clés qu'il convient de mobiliser activement autour de ces enjeux stratégiques. Par ailleurs, la population agricole est vieillissante ; le renouvellement des générations et l'installation de jeunes agriculteurs sont nécessaires. Mais installer un agriculteur passe avant tout par l'identification d'un lieu prêt à l'accueillir et l'activation d'une dynamique de réseau pour accompagner territorialement cette installation jusqu'à la commercialisation des produits. Chaque projet redonne vie aux territoires ruraux et participe fortement à recréer du lien social. Le partage de ces enjeux agricoles et alimentaires avec l'ensemble de la population locale est un des facteurs clés pour accompagner et favoriser l'émergence de relais et initiatives permettant le maintien de cette agriculture.

La mise en œuvre du projet proposé sur le territoire repose sur deux grands principes qui, articulés ensemble, permettent le déploiement d'une action volontaire, multisectorielle et innovante pour le territoire :

- De par leurs fonctions transversales sur le territoire, ces espaces agricoles et l'accès à la terre sont des biens communs, à préserver et qui nécessite donc la mobilisation de tous. Il s'agit donc d'aborder cette problématique de manière collégiale, en mobilisant des acteurs multisectoriels ayant un impact direct et/ou indirect sur la gestion de ces espaces agricoles et des différents dispositifs de commercialisation. Il s'agit aussi de mobiliser les citoyens, qui possèdent souvent également des terres non exploitées sur

lesquelles une activité pourrait être déployée, autour de ce projet et ainsi contribuer aux enjeux agricoles, alimentaires et climatiques,

- L'autre principe étant de travailler par « espaces pilotes » sur des micro-territoires (à l'échelle d'une commune ou d'un regroupement de communes). Des premiers travaux ont permis d'identifier les communes bénéficiant de foncier agricole potentiellement mobilisable sur le territoire et intéressées pour s'inscrire dans une démarche. L'objectif est de poursuivre l'action sur un certain nombre de zones en mobilisant les acteurs mais également les dispositifs existants sur toutes les étapes de la démarche tel une boîte à outils (en lien avec le monde agricole ou dans d'autres domaines comme les risques d'incendies, l'aménagement, l'urbanisme...) et à adapter en fonction de chaque situation locale, afin de réinvestir des terres agricoles et permettre l'installation d'agriculteurs, prioritairement vers une agriculture nourricière.

Le principe impose un accompagnement ayant une vision transversale du développement local, au-delà de la simple compétence agricole et à l'échelle du territoire. Sur le territoire identifié, chaque étape est ainsi accompagnée, en lien avec d'autres acteurs et dynamiques locales.

L'objectif est d'accompagner les collectivités sur la totalité des étapes suivantes :

- **Niveau 1 : L'accès au foncier**
 - Identification du potentiel en matière de foncier (étude, accès aux données...)
 - Analyse des potentialités (études pédoclimatiques, accès à eau...)
 - Acquisition de ce foncier si nécessaire (appui juridique.../friches ou pas / achat, préemption...)
 - Identification des besoins pour remise en culture
- **Niveau 2 : La préparation des terrains, vers une remise en agriculture (prioritairement nourricière)**
 - Travaux (défrichage, débroussaillage, défoncement, travaux de terrassement et nivellement des parcelles, décompactage... préparation sol...)
 - Equipements (réseaux électriques, eau - irrigation, clôtures, serres...)
- **Niveau 3 : Mise en place du projet**
 - Analyse des marchés et viabilité économique du projet (étude)
 - Elaboration du projet (en lien avec les enjeux et besoins locaux), avec choix du mode de gestion pour la mise à disposition des terres/parcelles agricoles (appui juridique, étude...)
 - Recherche du porteur de projet (installation), condition d'accès à la production (accessibilité, bâtiment et autres outils de production...) et appui relatif au cadre de vie (hébergement, emploi du.de la conjoint.e...).
- **Niveau 4 : Valorisation et/ou commercialisation**
 - Si appui direct à l'agriculteur = fléchage vers les acteurs compétents (chambre d'agriculture...) et dispositifs/aides directes dédiés (MAE, FEADER...)
 - Si appui à la collectivité vers un projet de développement des circuits de proximité (marché, boutique, restauration collective, action d'accompagnement...) = poursuite de l'accompagnement par le Pays dans le cadre du programme Leader.

Par ailleurs, le développement de l'agriculture vivrière par l'intermédiaire de la mise en place de jardins partagés peut accompagner cette gestion des espaces naturels et agricoles tout en permettant un apport alimentaire complémentaire.

Enfin, le maintien d'une activité pastorale est un autre levier de gestion de ces espaces car les surfaces pastorales sont indispensables à l'équilibre alimentaire des troupeaux et le pastoralisme bénéficie à la collectivité par l'entretien d'espaces agricoles. L'activité pastorale exploite des espaces naturels non utilisés par toute autre forme d'agriculture. Elle est aussi une véritable économie avec des emplois directs et indirects. Enfin, l'agro-pastoralisme forme une population qui crée du lien social et apporte de la vie dans des endroits retirés du territoire qui sont

l'essence même de son identité. Le GAL accompagnera donc le maintien de cette activité agropastorale en accompagnant certains investissements indispensables.

Axe 2 - Le développement et renforcement de la logistique et des circuits de proximité collectifs, pour un meilleur fonctionnement du système alimentaire local

Dans un contexte général d'interrogations concernant l'impact et la durabilité de nos systèmes alimentaires, il convient donc de repenser ce domaine et envisager le rapprochement géographique entre la production et la consommation, l'offre et la demande. Mais cette approche implique de traiter le système dans sa globalité, en intégrant au-delà de la production, la transformation, la distribution et la consommation des produits alimentaires....

Mais la chaîne logistique du secteur de l'alimentaire est sous tension... en plus de devoir répondre à des contraintes généralistes (optimiser les chargements, limiter les pertes de marchandises, respecter les délais de livraison, tenir compte de la fragilité des envois, définir un itinéraire de route idéal pour faire face à la hausse du coût du transport...), les règles d'acheminement de denrées alimentaires sont strictes (respect des normes d'hygiène, préservation de la chaîne du froid, dates de péremption, flexibilité selon les variétés des aliments à transporter...). C'est aussi un secteur qui fait face à des enjeux climatiques importants : accès à l'eau, gestion des déchets, transport... Or, de nouvelles pratiques de consommation collaborative au service d'une alimentation plus durable se développent et permettent de répondre à ces freins, nombreux en milieu rural. L'une des tendances est de changer les comportements, en mettant en valeur une plus grande proximité entre producteurs et consommateurs. La volonté de promouvoir des systèmes équitables et locaux se traduit par le renforcement des circuits courts et de proximité. Au-delà de la juste rémunération des producteurs, l'objectif est de mettre en place des accords qui renforcent les compétences organisationnelles et techniques des acteurs.

L'ancrage territorial des activités agroalimentaires est un élément fondamental pour le développement d'un tel système alimentaire durable. Leur relocalisation permet de mieux articuler compétitivité économique, dynamiques sociales et contraintes environnementales. L'amélioration de ce système passe notamment par l'optimisation de la logistique, c'est à dire l'ensemble des activités et des processus qui permettent d'assurer le flux des produits alimentaires et de l'information, du point d'origine au point de consommation, en passant par les points de transformation, d'entreposage, de transport, de distribution...

Le rôle des acteurs locaux est essentiel pour contribuer à l'efficacité de cette chaîne alimentaire. L'objectif sera donc aussi d'accompagner les diverses initiatives, citoyennes, associatives qui participent et contribuent à mettre en lien des producteurs et des consommateurs en proximité, et ainsi faire des habitants des « consom'acteurs » actifs.

Axe 3 - La commercialisation et la promotion des productions locales

Les enquêtes menées localement vers les consommateurs ont mis en évidence le fort attachement des habitants, mais également des visiteurs, aux productions locales. Les crises alimentaires se succèdent et les consommateurs perdent confiance concernant la sécurité des aliments. Leur attention se focalise de plus en plus sur l'origine et le lieu de fabrication des produits qu'ils consomment. Mais les consommateurs estiment qu'ils pourraient être plus incités à consommer des produits alimentaires locaux avec un plus grand nombre de points de vente disponibles, une meilleure visibilité de l'information « produits locaux » et la possibilité d'être en contact direct avec le producteur, d'où la nécessité d'agir dans ce sens.

Améliorer la qualité de vie des Français habitant en zones rurales et faire en sorte que la population se trouve à proximité d'un panier de commerces essentiels à la vie courante est nécessaire au maintien de l'attractivité territoriale.

Les achats sur les itinéraires domicile-travail, les créations de zones d'activité en périphérie des communes, les contraintes d'aménagements et de stationnement dans les centres anciens, les mises aux normes, ... sont autant

de facteurs qui ont accéléré la dégradation et la perte d'attractivité des centres-bourgs. Les commerces ferment ou ne sont pas repris du fait d'une faible attractivité économique. Or ces commerces alimentaires sont indispensables aux habitants, notamment pour les personnes peu mobiles. La fermeture de ces commerces essentiels génère un éloignement accru pour les habitants de la zone. Les attentes et modalités d'accès à ces services évoluent, notamment pour les actifs, alors qu'ils constituent encore l'un des derniers lieux de rencontre. Les Français restent pourtant profondément attachés à leurs commerçants de proximité mais les volumes et la valeur des achats en ligne et en grandes surfaces n'ont fait qu'augmenter. Sous l'effet de la démographie (renouvellement, vieillissement), du manque de dynamisme économique (faiblesse des revenus, faible croissance de l'emploi), du déplacement des zones de chalandise en périphérie, de facteurs conjoncturels (crise sanitaire, crise climatique, crise économique) et de l'évolution des pratiques commerciales, le commerce de proximité est en situation de fragilité. Or sans commerces, le territoire n'est pas attractif et se meurt.

Il faut donc susciter l'envie et redonner de la valeur à ces commerces alimentaires de proximité. Il convient aussi d'alerter et sensibiliser les collectivités et les citoyens aux rôles essentiels joués par ces entreprises de proximité dans un contexte de résilience territoriale, afin d'éviter la dévitalisation des centres bourgs et plus largement du territoire.

Dans ce contexte, les marchés de plein-vent et marchés de producteurs rencontrent un vif succès. Leur tradition est plus que millénaire, ils remplissent un rôle social indéniable : véritables lieux de rencontre, de lien entre les populations, les marchés sont indispensables pour maintenir les services alimentaires de proximité en milieu rural et assurer l'approvisionnement de tous ceux qui ne bénéficient pas d'une desserte commerciale suffisante. Ils sont aussi des espaces de vente privilégiés et essentiels pour beaucoup de nos producteurs locaux.

La qualification des marchés afin d'offrir des services d'accueil et d'hygiène adaptés ainsi que leurs animations deviennent un vecteur d'attractivité.

Ce plaisir de consommer local doit aussi se retrouver au sein de nos restaurants afin de proposer aux consommateurs des produits de qualité mais également afin de contribuer à la découverte et à la valorisation des productions locales. Les actions permettant le développement de l'usage et la promotion des produits locaux au sein des restaurants doivent être renforcées.

Enfin, riche d'un patrimoine et d'une culture agricole ancienne avec la présence de productions agroalimentaires hautement identitaires, le territoire possède un véritable potentiel. Parmi les différentes filières agricoles, la viticulture contribue encore fortement à la notoriété du territoire. Depuis 2014, ce dernier est en effet engagé et reconnu « Vignobles & Découvertes » pour la destination « Minervois, Saint-Chinian, Faugères, et Haut Languedoc », un nom qui met en lumière des appellations à la notoriété forte et reconnue dans le monde viticole, mais de nombreuses autres appellations locales font la richesse et participent à contraindre une l'identité viticole de notre territoire.

Axe 4 - La sensibilisation et l'accès à une alimentation saine et de qualité pour tous

Toutefois, même si le consommateur s'interroge de plus en plus au quotidien sur la provenance des produits de consommation courante qu'il retrouve dans son cabas, l'engouement du « consommer local » rencontre encore de nombreux freins, idées préconçues et les « locavores » restent minoritaires. Les enjeux environnementaux, économiques, nutritionnels ne sont pas toujours perçus et, outre l'identification des offres et l'accès aux produits, de nombreux questionnements persistent d'où la nécessité de sensibiliser, informer et prospecter les consommateurs sur les modes d'alimentation plus sains et plus solidaires.

Pour le Programme nationale nutrition santé (PNNS), la nutrition s'entend comme l'équilibre entre les apports liés à l'alimentation et les dépenses occasionnées par l'activité physique. L'un des slogans du PNNS est d'ailleurs : « Manger mieux et bouger plus à tout âge ». Il est donc essentiel de favoriser le développement d'actions de prévention autour de l'alimentation et de l'activité physique dans une perspective de préservation de la santé.

L'action de « prévention en matière d'alimentation, de santé et d'activités physiques et sportives » se situe à la croisée de 3 démarches portées par le Pays Haut Languedoc et Vignobles : le contrat local de santé, le pôle de pleine nature/mission APN et le projet alimentaire territorial.

Sur le plan sociologique et démographique, le bassin de vie Haut Languedoc et Vignobles est grevé par la prégnance de chômage, de la pauvreté et par le vieillissement de la population. La précarité liée à l'emploi est forte sur le Pays, supérieure à celle observé à l'échelle nationale, la part des inactifs est très élevé, et parmi les salariés ayant un emploi, celui-ci est fréquemment précaire. Le taux de pauvreté du Pays est situé à 20,8% et est supérieur de 6 points à la moyenne nationale, or, l'accès à une alimentation de qualité est fortement corrélé avec la précarité socio-économique. La surreprésentation des populations disposant de faibles ressources au Pays constitue un facteur de risque pour l'accès à une alimentation de qualité, en limitant le pouvoir d'achat des individus et donc son budget alimentaire.

En travaillant sur une alimentation de proximité et plus respectueuse de l'environnement, en intégrant des actions pédagogiques autour de l'alimentation, en structurant un réseau d'aide alimentaire pour les personnes en difficulté, le PAT s'inscrit pleinement dans une démarche de réduction des inégalités sociales et territoriales de santé.

Axe 5 - Vers une alimentation respectueuse de nos ressources et adaptée aux changements climatiques

Le changement climatique est indéniable, Nous pouvons déjà en constater les conséquences sur l'ensemble de notre territoire.

Le lien entre le changement climatique et nos systèmes alimentaires est aujourd'hui clairement établi. D'un côté le changement climatique a un impact sur notre sécurité alimentaire et de l'autre nos choix alimentaires sont déterminants pour lutter contre ce changement.

L'adaptation aux changements et la lutte face au dérèglement climatique passe par l'évolution des habitudes et des pratiques de production et de consommation.

Lors du Conseil de Défense Écologique du 27 novembre 2020, le Premier ministre a demandé à quatre ministères, parmi les plus importants en termes d'émissions de gaz à effet de serre, d'établir un plan d'action climat cohérent avec les politiques publiques et les engagements de la France. Dans cette lignée, le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation a établi son plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC). Ce plan se structure autour de plusieurs axes dont les suivants rejoignent pleinement notre stratégie locale :

- Accélérer le développement des pratiques agricoles permettant d'atténuer les émissions de gaz à effet de serre,
- Développer le potentiel de séquestration du carbone dans les sols et la biomasse forestière,
- Soutenir la demande et la consommation en produits alimentaires vers des pratiques à moindre impact environnemental, en lien avec le Programme national de l'alimentation et de la nutrition (PNAN),
- Accompagner l'adaptation des filières agricoles face aux conséquences du changement climatique,
- Enseigner à produire autrement et innover avec la recherche et le développement agricole.

Donc l'agriculture doit à la fois assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle en produisant plus d'aliments nutritifs tout en s'adaptant au changement climatique et contribuer à l'atténuation de ses impacts en réduisant les émissions de gaz à effet de serre.

Les surfaces et le nombre d'exploitations en agriculture biologique ont connu une forte croissance sur le territoire du Pays Haut Languedoc et Vignobles avec 28% de la SAU contre 10% en France, l'agriculture biologique occupe une place encore très minoritaire dans le paysage agricole et agroalimentaire, et la question des conditions permettant de faciliter les transitions vers cette forme d'agriculture reste posée.

L'analyse de l'ensemble des émissions liées à la production d'un aliment montre que, pour la plupart, la majorité des émissions de gaz à effet de serre a en effet lieu lors de la phase de production agricole. Néanmoins, le transport des aliments peut représenter une source d'émission majeure notamment lorsqu'il est effectué en avion ou bien qu'il nécessite un milieu frigorifique. D'où la nécessité de consommer des aliments de saison et produits à proximité pour limiter l'impact.

Au-delà de nos pratiques agricoles qu'il convient de faire évoluer, nos pratiques alimentaires doivent aussi s'adapter à ces enjeux climatiques (lutte contre le gaspillage, sols dégradés) donc chaque étape de notre système alimentaire (production, transformation, distribution, consommation) doit être ajustée. Le GIEC a alerté sur le fait que les mesures d'adaptation du côté de la production ne suffiraient pas à elles seules à assurer durablement la sécurité alimentaire dans le contexte du changement climatique. Aussi c'est bien le rapport à l'alimentation dans son ensemble qui doit être repensé à l'aune de l'impératif écologique. Le PAT et ses partenaires ont donc une mission d'accompagnement partagée pour faire évoluer la demande alimentaire, notamment par l'adoption de régimes plus respectueux de l'environnement ou la réduction du gaspillage alimentaire...

Mieux produire, mieux manger, Tous acteurs de notre alimentation

6. Le programme d'actions prévisionnels 2023-2027

Axes stratégiques	Objectifs opérationnels	Actions opérationnelles identifiées	Maitre d'Ouvrage et/ou Partenaires	Calendrier proposé
L'accès au foncier et la relocalisation de l'agriculture nourricière	Reconquérir et réhabiliter le foncier et les friches agricoles	Formation des élus sur la gestion du foncier agricole (identification, protection, mobilisation...)	PaysHLV / ParcHL / Chambre d'agriculture	2023-2027
		Mise en place, accompagnement et animation d'un dispositif innovant et multisectoriel permettant l'accès au foncier et le maintien de l'agriculture sur des espaces spécifiques et/ou espaces tests agricoles (Kit appui - Leader)	Collectivités (communes et CC...) PaysHLV / ParcHL	2023-2027
		Restauration des parcelles en friches (travaux de mise en valeur...)	Collectivités (en lien avec l'AAP CD34 et Leader)	2023-2027
		Mobilisation foncier agricole	CC Grand Orb	2023-2026
		Sensibilisation et communication auprès des propriétaires fonciers sur la gestion des friches (enjeux agricoles, paysagers, alimentaires...)	PaysHLV avec tous les partenaires concernés + relais des outils existants	2024-2027
		Animation foncière Vivrière	Association Terres de Liens	2023-2024
		Répertoire et veille sur les friches agricoles / vigifoncier	Collectivités (partenariat CD34)	2023-2027
	Accompagner à la reprise et contribuer à l'installation pour renforcer les productions locales	Stage sur les freins à la transmission et l'identification des projets de cession / reprise	PaysHLV (partenariat INRAE / Ch. Agriculture)	2023
		Forum Transmission – Installation	Chambre d'Agriculture	2023
		Echanges, coopération avec le monde scolaire et universitaire agricole	PaysHLV et partenaires	2023-2027
	Soutenir le développement d'une agriculture vivrière en autoproduction	Mise en place d'un jardin partagé	Murviel-lès-Béziers	2023-2024
		Création de jardins familiaux	Saint-Genies de Fontedit	2024

		Mise en place d'un jardin partagé	Saint-Nazaire de Ladarez	2023-2024	
		Projet de jardin partagé	Cazedarnes	2023-2024	
		Inter-jardins, le réseau des jardins partagés : appui auprès du réseau et développement d'actions (animation, formation...), lien avec réseau des jardiniers du Parc, lien avec la précarité alimentaire...	PaysHLV / ParcHL	2023-2027	
	Développer l'activité agropastorale	Développement et structuration de l'activité agro-pastorale	Ch.Agriculture, CD34 & PaysHLV	2023-2027	
		Soutien aux Investissements pastoraux (dans le cadre du programme Leader)	ASA	2023-2027	
		Projet d'installation (projet sur Faugères...)	Ch.Agriculture et Collectivités concernées	2023-2027	
Le développement et le renforcement de la logistique et des circuits de proximité collectifs, pour un meilleur fonctionnement du système alimentaire local	Développer la logistique de proximité (Soutien à la transformation, au conditionnement, au transport et au stockage à vocation collective)	Appui en ingénierie de projet et financière sur les projets liés à l'alimentation et portés par les collectivités (en lien avec Leader)	Collectivités (communes et CC...) / PaysHLV	2023-2027	
		Etude concernant la logistique d'approvisionnement (calibrage, transport, dernier KM, réduction cout...) / mutualisation des moyens de livraison entre producteurs et état des lieux des autres acteurs pouvant servir de relais / transporteur... en lien avec la mission mobilité/DD	PaysHLV / CD34	2023-2024	
		Etude pour une unité de transformation collective	SICA Caroux	2023-2024	
		Etude préparatoire à la création d'une légumerie circuit court, en gestion publique, pour la restauration collective	Capestang	2023-2025	
		Soutenir les pratiques en restauration collective	Rencontres acheteurs & fournisseurs RHD / Appui territorial AgriLocal	CD34	2023-2027
	Accompagnement des actions liées à la restauration collective sur le secteur Haut-Languedoc		ParcHL	2023-2027	
	Accompagnement des actions liées à la restauration collective sur le secteur Vignobles		PaysHLV	2023-2027	
	Extension du restaurant scolaire		Cruzy	2023	
	Création d'un restaurant scolaire		Quarante	2023	
	Création d'un restaurant scolaire		Saint-Chinian	2023	
	Rénovation et extension du restaurant scolaire du primaire		Thézan-les-Béziers	2026	
	Développer des lieux collaboratifs et innovants dans le domaine agricole et nourricier	Etude Tiers-lieux Nourriciers	Pardailhan	2024	
		Tiers-Lieux nourriciers et espaces de transformation agroalimentaire (réhabilitation ancienne cave coopérative) / Moulin Oléicole et atelier carné	Félines-Minervoies	2025-2026	
		Création d'un hameau agricole	Capestang		
		Tiers lieux (lieux de convivialité, Café, lieux de vente, marché...)	La Tour sur Orb	2023-2025	
	La commercialisation et la promotion des productions locales	Soutenir la création, la diversification et le développement de points de vente des produits locaux / Maintenir, créer et	Appui en ingénierie de projet et financière sur ces projets publics et/ou privés (en lien avec Leader)	Collectivités (communes et CC...) / PaysHLV (appui MO public et privés)	2023-2027
			Modernisation commerce alimentaire	Colombières/Orb	2023-2027

	développer des commerces alimentaires de proximité	Modernisation commerce alimentaire (épicerie, boulanger)	Public et privé / Courniou-les-Grottes	2023-2027	
		Requalification de l'épicerie	Saint-Gervais-sur-Mare	2023	
		Création d'un espace commercial dédié à l'alimentation (Boucher, boutique de producteurs, café de Pays...)	Public et privé / Riols	2023-2025	
		Projet de réhabilitation de la boulangerie + unité commercial	Public et privé / Siran	2025	
		Extension de l'unité de production de la Boulangerie d'Olargues	Privé / Olargues	2023-2025	
		Projet boutique de producteurs	Cruzy	2023-2025	
		Développement des groupements d'achat	Association partenaires	2024-2027	
	Requalifier et animer les marchés de producteurs et de pleins vents	Mise en place et animation des marchés locavores	CC Avant-Monts	2023-2027	
		Animation du marché des producteurs	Lunas	2023-2027	
		Réaménagement et requalification du marché couvert	Capestang	2024-2025	
		Animation des marchés des 4 saisons	Olargues	2023-2027	
		Requalification du marché de plein vents	Olonzac	2023	
	Accompagner le développement et/ou la modernisation de lieux de restauration ou cafés valorisant les productions locales	Soutien aux acteurs de la restauration pour un meilleur usage et pour la valorisation des productions locales (en lien avec la démarche Vignobles et Découvertes)	PaysHLV	2023-2027	
		Mise en place d'un café de Pays	Berlou	2023-2024	
		Etude de faisabilité pour l'exploitation d'un bistrot de Pays sur le site des Moulins de Faunières	CC les Avant-Monts	2024-2025	
	Valoriser les productions locales (animer et communiquer)	Déploiement et animation de Cliketik.fr	PaysHLV / ParcHL	2023-2027	
		Lien avec la démarche Vignobles et Découvertes (création d'outils de promotion des productions locales)	PaysHLV	2023-2027	
		Développement et promotion de la programmation "les RV au Pays" (en lien avec la démarche Vignobles et Découvertes)	PaysHLV	2023-2027	
		De fermes en fermes	FRCIVAM	2023-2024	
		Fêtes Paysannes	Association Chemin Cueillant	2023-2027	
	La sensibilisation et l'accès à une alimentation saine et de qualité pour tous	Sensibiliser, éduquer et animer pour une consommation locale et qualitative	Actions de sensibilisation des publics au mieux manger et création d'outils pédagogiques - tout public (priorisation vers le jeune public, les personnes âgées et les personnes en précarité)	Collectivités (communes et CC...) / PaysHLV / ParcHL / Associations	2023-2027
			Défi Foyer à Alimentation Positive (DFAAP) - tout public	PaysHLV/Parc HL avec le CIVAM	2023
			Les pieds dans le plat - cible jeune public	Cebenna	2023
			Manger local c'est vital - cible jeune public	Aphyllante Environnement	2023
			Création de jardins pédagogiques	CC Avant-Monts	2023
			Déploiement de l'opération « Lait et Fruit à l'école » - cible jeune public	Chambre d'Agriculture	2023-2025

	Lutter contre la précarité alimentaire	Coordination des acteurs territoriaux œuvrant sur la précarité alimentaire	CD34 (en partenariat avec PaysHLV)	2023-2027
		Solidaribus	CD34	2024-2025
		Itinérance de l'épicerie solidaire de Saint-Pons de Thomières	Famille rurale et le CD34	2023-2027
		Avenir en nous - Sensibilisation, formation, Insertion pour l'accès à une alimentation durable et solidaire	Asso IPC MSA	2024-2026
		Ateliers prévention "Alimentation, Sport, Santé" - Cible précarité	Pays HLV	2023
	Manger, bouger et rester en bonne santé	Analyse et mise en œuvre le cas échéant de la charte "Villes actives du PNNS" (en lien avec le CLS du Pays)	PaysHLV & Collectivités	2025
		Déploiement du volet alimentaire avec les sections et clubs sportifs	PaysHLV & Associations & Collectivités	2024-2026
		Amélioration de la connaissance concernant les repères nutritionnels et mise en pratique chez les jeunes, les personnes en situation de précarité et les personnes âgées	PaysHLV	2023-2027
	Vers une alimentation respectueuse de nos ressources et adaptée aux changements climatiques	Accompagner les changements de pratiques agricoles	Organisation de formation à destination des professionnels	Partenaires PAT & Ch.Agriculture
Développement de pratiques agroécologiques, recours aux produits durables et de qualité			Association Chemin Cueillant	2023
Formation à agroécologie et auto-construction			SCIC Ateliers Paysans	2023
Contribuer au développement d'une agriculture biologique		Identification d'îlots Bio	PaysHLV & Collectivités & CIVAM Bio	2024-2026
		Projet "Défi Bio"	INRAE et Région Occitanie	2024-2026
Accompagner l'adaptation au changement, face au dérèglement climatique, en matière d'alimentation		Réduction du gaspillage alimentaire et gestion des déchets organiques	Les 4 Communautés de communes / appui ParcHL	2023-2027
		Programme de prévention des déchets avec les restaurants	Les 4 Communautés de communes / appui PaysHLV + CCI et ADEME	2023-2027
		Réduction du gaspillage alimentaire dans les collèges	CD34	2023-2027
Animation et gouvernance		Valider / Gouvernance	Organisation et animation des Ateliers, COTEC et COFIL	Pays HLV
	Animer	Carte des actions PAT	PaysHLV	2023-2027
		Animation du réseau des acteurs de l'alimentation	PaysHLV	2023-2027
		Accompagnement du conseil de développement pour la mise en œuvre d'actions liées à l'alimentation	Conseil de développement & PaysHLV	2023-2027
	Evaluer	Mise en place et suivi de critères d'évaluation	Montpellier sup agro & PaysHLV	2023-2027
		Suivi de l'adéquation entre production et besoins alimentaires sur le territoire	Pays HLV	2023-2027
Réunion OutilPAT'Oc		INRAE	2023-2027	

7. Gouvernance

✓ Le Conseil de développement

Le principe de la participation repose sur une conception de l'action publique, où la société civile est invitée à dire, au même titre que d'autres acteurs, comment mettre en œuvre les politiques publiques. Grâce à la démarche participative qu'il met en œuvre, le Conseil de développement apporte donc un « supplément » au fonctionnement du Syndicat Mixte du Pays. Le Conseil de développement siège dans les commissions et COFIL thématiques du Pays.

✓ Le comité de pilotage

Un comité de pilotage du Projet Alimentaire Territorial (COFIL PAT) est en place et regroupe les élus du Pays, des communautés de communes, les partenaires associatifs, techniques et institutionnels, les membres du conseil de développement et les représentants des groupes de travail... ; ils participent aux décisions stratégiques du projet (Cf. liste des membres du Comité de Pilotage en annexes).

✓ Le comité syndical

Les actions en maîtrise d'ouvrage du Pays HLV sont par ailleurs présentées et validées par le comité syndical, organe délibérant, qui administre le syndicat mixte et regroupe les élus représentant les Communautés de communes et le Conseil départemental de l'Hérault.

Tous les chargés de mission du Pays Haut Languedoc et Vignobles concernés (mission CLS, mission Développement Durable, mission tourisme / directrice adjointe...) participent au comité de pilotage pour assurer le suivi et la cohérence des stratégies territoriales.

Les structures partenaires ont manifesté leur engagement dans ce projet et l'importance des partenariats par l'envoi de courriers de soutien ; certains partenaires font l'objet de convention avec le Pays, élaborées dans le cadre du projet financé pour la consolidation des PAT du plan France Relance.

✓ Le comité technique

Un comité technique (COTEC PAT) est également mis en place ; il regroupe les techniciens des structures partenaires et travaillant sur le dossier, à géométrie variable selon les sujets à travailler. Ce comité technique peut en effet être élargi à d'autres structures en fonction des thématiques et projets abordés (Cf. liste des membres du Comité technique en annexes).

✓ Le club des acteurs de l'alimentation

Trois groupes de travail sont constitués, organisés sur 3 bassins de vie, avec pour chacun, une ou plusieurs « têtes de réseau ». Ces groupes réunissent l'ensemble des acteurs de l'alimentation (producteurs, transformateurs, commerçants, consommateurs...). Ces groupes sont un lieu d'échange, de réflexion et d'actions. En fonction des thématiques et projets abordés, les groupes peuvent être réunis. La chargée de mission du Pays en charge de la coordination du PAT assure l'animation de ces groupes de travail.

La Gouvernance :



Le CLUB des acteurs de l'alimentation :



8. Animation du projet

La mise en œuvre de cette stratégie et de son plan d'actions passent par une animation continue du territoire, de ses acteurs et la mise en place de partenariats étroits entre les différents acteurs concernés. Le PAT apporte un cadre stratégique et opérationnel, avec des actions partenariales qui répondent aux enjeux que l'on a préalablement identifiés.

Dans ce contexte, le Pays Haut Languedoc et Vignobles assure l'animation et la coordination de cette stratégie à l'échelle du territoire, la mise en œuvre de certaines actions et le suivi des projets initiés et portés par les partenaires, qu'ils soient publics ou privés. Il aide à la coordination et au regroupement des acteurs qui se proposent d'agir pour mettre en œuvre le cadre stratégique défini localement. Le PAT est en effet un levier majeur pour le développement et l'accompagnement d'initiatives locales et la création de synergies au cœur du territoire autour de l'alimentation. Pour assurer durablement et efficacement cette coordination des acteurs et des actions et garantir la pérennité du Projet Alimentaire Territorial, le travail d'animation est incontournable, voir indispensable. Le Pays s'est donc engagé à suivre et accompagner toutes les actions identifiées et mis en œuvre dans le cadre de ce PAT.

Sous la coordination de la directrice générale adjointe, en charge du pôle développement économique, l'équipe du projet alimentaire territorial du Pays Haut Languedoc et Vignobles est constituée d'une chargée de mission affectée à 60% pour l'animation et le suivi du Projet Alimentaire de Territoire, du chargé de mission agriculture affecté à 50% sur le volet agriculture nourricière du PAT, d'une assistante affectée à 50% pour la gestion administrative et l'animation de Cliketik.fr, d'une animatrice affectée à 100% pour la mise en œuvre opérationnelle des actions portées directement par le Pays.

D'autres chargés de mission concernés (CLS, Tourisme, DD) viennent en appui technique selon les thématiques abordés et projets développés.

9. L'évaluation

Le suivi-évaluation du PAT est envisagé d'une part en relation avec les axes stratégiques et les objectifs formulés dans le projet, d'autre part, il nous semble important de considérer ces indicateurs comme une base de travail pour coconstruire de manière plus concertée une grille d'évaluation et choisir une démarche, probablement parmi celles développées et expérimentées aujourd'hui dans d'autres PAT.

→ Propositions d'indicateurs de suivi des effets par axes stratégiques

Nous présentons ici uniquement les propositions d'indicateurs selon les axes stratégiques de notre PAT, visant à estimer l'impact de ce projet. Il est bien entendu que le PAT à lui seul ne peut que contribuer à l'évolution du système alimentaire et ne constitue qu'un élément parmi un ensemble de facteurs plus ou moins contrôlables.

Des indicateurs par objectif et par action sont présentés dans le tableau xx (annexe). Le rôle du Pays sera, au-delà de l'évaluation des impacts, de suivre, rassembler et analyser l'ensemble des résultats produits par les actions souvent mises en œuvre par des partenaires. Une harmonisation des systèmes de suivi est donc à favoriser.

Axes stratégiques	Propositions indicateurs	Remarques / Hypothèses
L'accès au foncier et la relocalisation de l'agriculture nourricière	Evolution du nombre d'exploitations agricoles nourricières sur le PHLV Evolution de la SAU agricole nourricière (PHLV) Evolution nombre et âge moyen des producteurs en agriculture nourricière (PHLV)	La combinaison des 3 indicateurs apporterait une vision plus complète. La difficulté prévisible pour le recueil des données reste la disponibilité des informations aux échelles et pour les périodes concernées. Les partenaires de l'appui agricole (MSA, CA) peuvent jouer un rôle pour ce suivi.
Le développement et renforcement de la logistique et des circuits de proximité collectifs, pour un meilleur fonctionnement du système alimentaire local	Evolution % approvisionnement local dans la restauration collective scolaire	Si la restauration collective ne constitue pas l'exclusivité des actions envisagées dans cet axe, ce volet nous semble néanmoins un bon indicateur de l'évolution des circuits ; ce choix prend en considération aussi la faisabilité de la récolte de la donnée. Il pourra le cas échéant et selon les moyens être complété par un suivi intégrant les circuits hors restauration collective.
La commercialisation et la promotion des productions locales	Evolution de la proximité (km / temps trajet voiture / temps trajet à pied) de chaque centre bourg avec au moins un point de vente régulier, toute l'année, de produits locaux	L'indicateur proposé tente de constituer un proxy satisfaisant. Il reste probablement à affiner pour préciser le type de point de vente à considérer (question de la -très - grande distribution notamment) Alternatives ou compléments : Nb, répartition et qualité des marchés de PV en termes d'offre locale // Nb, répartition des commerces, points de vente sur le territoire
L'accès à une alimentation saine et de qualité pour tous et sensibilisation	Type d'interventions : évolution et diversité - vers plus de démocratie alimentaire ? vers le droit à l'alimentation pour tous ?	Récit qualitatif illustré par les données liées aux actions
Vers une alimentation respectueuse de nos ressources et adaptée aux changements climatiques	Evolution des pratiques agricoles	Cet indicateur mérite d'être précisé avec les organismes d'appui agricoles partenaires et les producteurs. Alternative plus précise : "évolution du nb d'exploitations en bio, selon OTEX"
Animation et gouvernance	Processus en cours vers une politique alimentaire territoriale, cohérente, décloisonnée et démocratique (citoyenne)	Récit qualitatif illustré à l'aide de données factuelles aussi / enrôlement des acteurs

→ Travail de co-construction d'un dispositif de suivi-évaluation et choix d'une démarche

La proposition de travail de suivi présentée ci-dessus est considérée comme une base à affiner, non seulement action par action, mais aussi en termes de mesure des impacts.

En prenant appui sur les expériences disponibles sur d'autres territoires, dans notre Pays et parmi nos partenaires, une démarche d'évaluation globale sera identifiée (choisie). La démarche devra convenir au caractère systémique du PAT, renseigner des questions quantitatives, qualitatives, stratégiques et managériales, être compatible avec les autres outils en cours au Pays (outils d'évaluation des politiques publiques, projets en cours et notamment potentiellement le LEADER), à la volonté d'intégration sectorielle (santé, environnement, énergies, urbanisme, économie, social...), et se basera a priori sur une « approche orientée changement ». Ainsi ce travail pourra contribuer à poursuivre la co-construction du projet avec les partenaires et de la formulation d'une vision commune du système alimentaire du territoire de « demain ». Cette vision, à 10 ou 15 ans, sera le cadre permettant de déterminer les étapes et les objectifs atteignables à 5 ans, de préciser la cartographie du système d'acteurs, et les liens existant entre eux. La démarche doit pouvoir aussi renseigner les freins à lever et les atouts sur lesquels s'appuyer.

Par définition, et par expérience au PHLV, on sait que le système alimentaire est complexe, les acteurs nombreux et différents, que l'articulation entre les échelles reste une gageure, d'autant plus sur un territoire rassemblant 102 communes. Le processus doit donc être mené dans le temps, et accompagner les mécanismes de gouvernance concertée entre citoyens, secteur privé (sur toute la chaîne de valeur agricole et alimentaire), public (collectivités des différentes échelles et en particulier les 4 communautés de communes constituant le Pays), et impliquer aussi

les acteurs de l'appui (chambres consulaires, agrilocal³⁴, organisations professionnelles agricoles, interprofessions...).

Ce processus peut être un moteur d'un engagement conforté et de l'enrôlement de nouveaux acteurs. Une vigilance particulière est à garder sur les « bonnes échelles » d'implication : les « bassins de vie » tels que définis auparavant sont des entités non formelles mais efficaces. Un autre point de vigilance doit aussi être porté en termes de communication (interne et externe) pour « faire connaître » et « garder informé / donner à voir », au grand public comme aux acteurs mobilisés et aux partenaires. Le Pays peut jouer ainsi son rôle d'animation, d'accompagnement et de mise en cohérence, et par conséquent accentuer l'impact des actions, la « force de frappe » de chaque entité et les effets de chaque initiative.